

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 01 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Julien LAURENT, Jean-Sébastien GRESARD.

**Absents excusés :** Messieurs Nicolas PAILLARD et Eric MAILLET.  
Procuration de Monsieur MAILLET Éric à GRESARD Jean-Sébastien.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe CHAPUIS.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 20 Mai 2019**

Le Procès-verbal du 20 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **2/ Protection du captage « des Etillots » (enquête publique)**

Dans le cadre de la procédure réglementaire de protection de ce captage et toutes les parcelles du périmètre de protection immédiate n'étant encore pas propriété de la collectivité, il convient d'acquiescer ces parcelles ou de passer une convention conformément au Code de la Santé publique.

Le Conseil municipal :

- Adopte la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions associées ;
- Adopte le dossier d'enquête publique ;
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture conjointe d'une enquête publique parcellaire et d'une enquête relative à la procédure de protection des captages.

Le Conseil Municipal par vote à main levée, 9 voix pour, valide ces trois points et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **3/ Droit commun au conseil de la CCLMHD**

Ce sujet concerne la composition de l'organe délibérant à la CCLMHD. Cette délibération s'appliquera pour les futurs conseillers de 2020. Il est proposé de rester à 49 sièges (comme actuellement) et de ne pas passer à 56 sièges comme le prévoit la loi, ceci dans un souci de répartition pratique des sièges entre les communes. Néanmoins, le seul changement proposé concerne une affectation de siège : 1 de plus pour la commune de Jougne et un de moins pour celle des Fourgs.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité des présents, 9 voix pour.

## **4/ Encaissement chèque Groupama**

Madame le Maire demande si le conseil est d'accord pour l'encaissement du chèque de GROUPAMA concernant le sinistre de la barrière dégradée se trouvant devant la Fromagerie.

Le montant du chèque du remboursement est de 498 €.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité des présents.

### **5/ Indemnité de Conseil Comptable**

Au vu du départ en retraite de Mme CHAMEL, notre délibération était nominative, nous devons redélibérer dû à ce changement de personne. Nous allons donc refaire cette délibération, non nominative, au comptable en exercice de la Trésorerie de Mouthe pour conseil et aide à l'élaboration des budgets.

Le conseil municipal par vote à main levée valide cette proposition, par 9 voix pour.

### **6/ Modification plan de financement travaux Ecole**

Une délibération avait été prise à ce sujet le 14 janvier 2019.

Il y a eu depuis quelques changements concernant les subventions. En effet la DETR sera de 30% au lieu de 20% prévu initialement.

C'est pourquoi le plan de financement doit être revu et une nouvelle délibération doit être prise (qui annule l'ancienne).

Le conseil municipal accepte de modifier le plan de financement.

### **7/ Périscolaire**

Madame le Maire lit à l'ensemble du conseil la délibération prise par la commune de Métabief.

Cette dernière refuse la proposition financière des communes des Hôpitaux-Neufs et de Saint-Antoine. Elle refuse aussi de participer financièrement à tous les futurs investissements sur les bâtiments scolaire.

Une réunion a eu lieu entre les maires des 5 communes pour essayer de trouver un ultime accord afin de débloquer la situation.

À ce jour, l'ensemble des communes ont reçu une proposition de convention de la part de Métabief. Le conseil municipal de Saint-Antoine fait part du fait qu'il n'apparaît pas de « ratio » entre l'argent susceptible d'être amené aux périscolaire et un nombre d'heures annuel minimum garanti pour les enfants de chaque commune.

Pour entériner ce dossier, le Conseil Municipal demande des garanties sur l'entrée des enfants au Périscolaire et au Multi accueil ainsi que la participation de la commune de Métabief à tous les futurs investissements sur les bâtiments scolaire, ceci en apportant la somme demandée par la commune de Métabief.

Cette décision sera validée que si la commune de Métabief accepte ces conditions, uniquement dans le but que ce qui existe actuellement ne soit pas cassé, pour les mandats suivants.

### **8/ Questions Diverses**

- **Photo des habitants du village** : en Mairie il existe une photo des habitants du village datant de Septembre 2003. Plusieurs administrés souhaitent renouveler celle-ci, la personne en charge de ce dossier s'est rapprochée d'un professionnel, nous vous invitons à retenir sur vos agendas la date du samedi 7 septembre 2019. Un courrier sera distribué ultérieurement.

- **Nouveau numéro de rue** : Mme Thionnet est passé en Mairie, pour savoir si elle pouvait avoir un numéro de rue pour son appartement. Nous lui attribuerons le 15 bis.

- **Vitesse à l'intérieur du village** : un conseiller a été interpellé par plusieurs administrés, comme quoi, il y avait des excès de vitesse, principalement dans les rues Village et Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.